



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

## Délibération n° 2015/94

### OBJET : CESSION D'UN VEHICULE RENAULT.

Le Président indique que le camion Renault, type CD03C1, immatriculé 633 KX 04, mis en circulation le 2 octobre 1980 n'est plus utilisé par les services techniques de la CCVU.

Un particulier souhaite acquérir ce véhicule pour la somme de **3 200 €**.

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur cette offre.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de céder le véhicule Renault immatriculé 633 KX 04 à M. FABRE Lucien demeurant les côteaux de Sonnaille 04400 ST PONS au prix de **3 200 €**.
- **DIT** que ce bien sera retiré du registre de l'inventaire.
- **DIT** que la recette sera inscrite **au chapitre 024** du Budget principal 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

